

M. HOSSICK: Je dois diviser ce point en deux phases, et me rappeler que la très grande majorité des médicaments narcotiques importés par le Canada va aux malades du pays, à des gens qui souffrent de véritables états pathologiques. Ces gens n'entrent pas dans les renseignements statistiques que vous avez consultés.

L'hon. M. LÉGER: Aucun d'entre eux ne devient toxicomane?

M. HOSSICK: La question réside dans l'acquisition ou non d'habitude à la drogue prise. Parfois vous rencontrez un cas qui entre dans la catégorie pathologique, qui a obtenu des stupéfiants pendant plusieurs années, et dont le mal primitif disparaît jusqu'à un certain point tandis que reste la toxicomanie. Mais ces personnes ne représentent pas un problème d'application, elles reçoivent les soins médicaux appropriés. C'est tout à fait vrai, elles deviennent ce que j'appellerais des toxicomanes pathologiques et quelques-unes d'entre elles pourraient entrer dans l'autre catégorie mentionnée ici, celle des 515. Elles vont de médecin en médecin. Mais elles ne représentent pas d'ordinaire un problème pour les préposés à l'application.

L'hon. M^{me} HODGES: Puis-je poser une question à M. Hossick? Après votre longue expérience, pensez-vous que l'idée des cliniques qui fourniraient les stupéfiants gratuitement aux toxicomanes a quelque valeur?

M. HOSSICK: Non.

L'hon. M^{me} HODGES: Vous ne le pensez pas?

M. HOSSICK: J'acquiesce tout à fait à ce que la Gendarmerie royale disait ce matin, et à ce que M. Martin disait la semaine dernière. La semaine dernière, je vous ai tous donné un exemplaire de la récente plaquette du D^r Stevenson.

L'hon. M^{me} HODGES: J'ai le mien.

M. HOSSICK: Et je crois qu'il tranche la question très, très bien. En fait, j'avais engagé le D^r Stevenson à lancer son ouvrage à ce moment-là, parce que je croyais que c'était le bon temps de le publier et de le soumettre à votre attention. J'approuve pleinement ce qu'il dit, ce que le commissaire Nicholson dit, et ce que mon Ministre dit sur ces cliniques.

L'hon. M. BAIRD: Cela n'enlèverait-il pas le profit à l'affaire, et ainsi n'en vaudrait-il pas la peine?

M. HOSSICK: Je crois que cela soulèverait une foule de difficultés: et certainement personne ne prétendra que c'est un traitement.

L'hon. M. BAIRD: Je veux dire que la cause principale réside dans les gros profits occasionnés par le trafic.

M. HOSSICK: Je ne crois pas que cela soit une solution.

L'hon. M. McDONALD: C'est encourageant d'entendre dire que les adolescents n'emploient pas les stupéfiants. Cela s'applique à la côte du Pacifique, n'est-ce pas?

M. HOSSICK: Vous avez raison. Je désire publiquement déclarer que le Bureau a recueilli peu à peu avec les années beaucoup de renseignements sur certains adolescents soupçonnés de s'adonner aux stupéfiants ou de fumer le chanvre indien. Nous ne dédaignons jamais ces renseignements de quelque manière qu'ils arrivent, fût-ce par lettre anonyme ou par téléphone. Ils vont aussitôt à la police, et je vous assure que la Gendarmerie royale étudie à fond l'affaire. En un cas survenu il n'y a pas si longtemps, dans la ville du sénateur Hayden, la rumeur voulait que des élèves d'école secondaire fumassent du chanvre indien. La Gendarmerie a scruté le cas pendant presque trois mois et découvert ceci: un garçon avait lu quelque publication de peu de valeur, fumait, je crois, des feuilles sèches ou autre chose, et disait à qui voulait l'entendre que c'était du chanvre indien. Il aurait même nommé l'endroit où il obtenait cette